

La campagne internationale exige de Johnson Controls d'entreprendre les actions suivantes :

- ▶ la mise en œuvre complète de l'entente du mois d'août 2010 pour les travailleurs de l'usine JCI Interiores et l'assurance que la convention collective soit enregistrée légalement au Conseil de conciliation et d'arbitrage local;
- ▶ le maintien de la pleine capacité de production de l'usine JCI Interiores comme preuve de respect de la liberté syndicale;
- ▶ la demande auprès du gouvernement mexicain pour garantir l'application de mesures de précaution visant à assurer la sécurité de l'équipe du CAT et leurs familles, d'enquêter sur les responsables des agressions et les poursuivre en justice;
- ▶ l'utilisation de son influence sur la CROM pour que cesse toute intimidation de l'équipe du CAT, de ses familles et des travailleurs de JCI liés au CAT.

Pour en savoir davantage sur la lutte à Johnson Controls et les actions que vous pouvez entreprendre en appui à la campagne (en Anglais), rendez-vous à :
<http://en.maquilasolidarity.org/JohnsonControls>

Contact régional:



LA CAMPAGNE JOHNSON CONTROLS POUR LA DÉFENSE DES DROITS SYNDICAUX DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS MEXICAINS

Des organisations pour la défense des droits des travailleuses et travailleurs et des syndicats canadiens et internationaux sont activement engagés dans une campagne internationale pour faire pression sur l'entreprise de fabrication de pièces automobiles Johnson Controls Inc. (JCI), dont le siège est situé à Milwaukee, pour le respect des droits des travailleurs et travailleuses de leurs usines de Puebla, au Mexique, à être représentés librement par un syndicat de leur choix.

Johnson Controls, dont le siège se trouve à Milwaukee, est le plus grand manufacturier indépendant de systèmes complets de sièges d'automobiles. Il possède trois usines à Puebla, au Mexique, de fabrication de sièges et de pièces pour sièges, principalement pour l'usine d'assemblage de Volkswagen à Puebla, mais aussi pour Chrysler, Ford, Mercedes Benz et Nissan.

Les travailleurs et travailleuses des usines JCI FINSA et JCI Interiores de l'entreprise à Puebla ont formulé des plaintes au sujet de salaires et de primes de participation aux profits non payés, de la détérioration des conditions de travail, de conditions non sécuritaires, de violations de la liberté d'association, de discrimination basée sur le sexe et de la sous-traitance de la main-d'œuvre par une agence d'emploi agissant à titre de tierce partie.

Mais les syndicats « de protection », dont les travailleurs n'ont jamais entendu parler et ont encore moins élus, se sont dressés sur leur chemin...



Jusqu'à tout récemment, les deux syndicats « de protection » contrôlés par l'entreprise et liés au gouvernement de l'état de Puebla étaient les détenteurs de la convention collective dans les deux usines. Les travailleurs de JCI n'ont pas organisé ces syndicats. Ils n'ont jamais reçu de copie des conventions collectives et n'ont pas été consultés sur leur volonté d'être représenté par les syndicats détenant ces conventions. Les travailleurs et les travailleuses n'avaient pas le droit d'élire leurs dirigeants, de participer à la négociation collective ou d'intervenir dans les affaires de leur syndicat. Les travailleurs et travailleuses n'avaient personne pour les aider à régler leurs griefs. Cette situation est courante au Mexique, où les employeurs signent souvent des contrats de « protection » sans que les travailleurs en soient informés ou aient donné leur accord, dans le but de les empêcher de s'organiser ou de s'affilier à un syndicat démocratique. Dans de nombreux cas, les syndicats sont déjà installés dans l'usine avant même l'embauche du premier travailleur.

Les travailleurs et travailleuses ont pris leur propre décision et sont passés à l'action

Malgré ces obstacles, les travailleurs de l'usine JCI Interiores sont passés à l'action en mai 2010 pour obtenir le droit à être représenté par le Syndicat national des mineurs et des métallurgistes de la République mexicaine (SNTMMSSRM ou Los Mineros). Après une grève de trois jours, et avec l'appui d'une campagne de solidarité internationale, les représentants des travailleurs et travailleuses en grève et l'entreprise ont signé une entente reconnaissant la décision des travailleurs, la multiplication par vingt de leurs primes de participation aux profits, l'embauche directe et l'affiliation syndicale pour tous les travailleurs et travailleuses actuellement embauchés par l'entremise d'une tierce partie, l'agence d'emploi One Digit.

Malheureusement, 150 hommes de main du syndicat « de protection », la Confédération d'organisations syndicales (COS), ont exercé des représailles en août dernier, en agressant brutalement les travailleurs dans l'usine JCI Interiores avec des pierres, des bâtons et de chaînes. Les travailleurs ont débrayé à nouveau et l'usine a été fermée pendant trois jours, jusqu'à ce que JCI accepte de reconnaître officiellement Los Mineros comme étant leur syndicat, de couper tout lien avec le syndicat « de protection », de payer les soins médicaux et psychologiques des travailleurs blessés et de négocier une convention collective.



La solidarité internationale en appui aux travailleurs et travailleuses de JCI

Les travailleuses et travailleurs mexicains sont passés à l'action contre vents et marées pour défendre leur droit à être librement représenté par un syndicat de leur choix. Toutefois, leur employeur n'a pas encore appliqué toutes les clauses de l'entente signée au mois d'août 2010. La solidarité internationale demeure cruciale pour garantir que la société mère respecte et mette en œuvre tous les aspects de cette entente sans faire marche arrière, tenter des manœuvres dilatoires ou user de représailles.

Une coalition réunissant la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie, les syndicats canadiens et américains de l'automobile, le Syndicat des métallurgistes unis, l'AFL-CIO, le projet de solidarité du travail US-LEAP et Maquila Solidarity Network travaille en coordination avec le groupe de défense des droits des travailleurs de Puebla, le Centro de Apoyo al Trabajador (CAT – selon son acronyme en espagnol) et Los Mineros pour apporter son aide aux travailleurs et travailleuses de JCI.

Les groupes d'appui locaux font face à des menaces de mort



Avant les actions entreprises au mois de mai 2010 à l'usine JCI Interiores, les travailleurs de l'usine JCI FINSA, également située à Puebla, ont mis sur pied une coalition temporaire pour la défense de leurs droits. La Confédération régionale des ouvriers mexicains (CROM) détient le contrat de protection à cette usine. Lorsque l'administration a riposté en congédiant la plupart de ses dirigeants et de ses membres, les travailleurs ont communiqué avec le CAT. Les travailleurs ont aussi décidé de s'affilier à Los Mineros. Le CAT a apporté son soutien aux travailleurs des deux usines.

Les membres du CAT ont reçu des menaces de mort en représailles à leur appui aux travailleurs de JCI et ont subi des agressions physiques à de nombreuses reprises. En décembre, leurs bureaux ont été forcés et saccagés, des documents papier et électroniques ont été volés et le compte courriel de l'organisation a été piraté. La phrase suivante était barbouillée sur le mur « Vous ne savez pas à qui vous avez affaire » et d'autres menaces d'agression ont été envoyées par l'entremise du compte courriel piraté.

Malgré les demandes répétées que le CAT et les organisations mexicaines des droits de la personne ont adressées au gouvernement mexicain, d'agir pour assurer leur sécurité, les autorités du gouvernement de la République et de l'état de Puebla ont refusé d'intervenir. Les sympathisants internationaux pressent le gouvernement mexicain, Johnson Controls Inc. et les organisations des droits de la personne d'assurer la sécurité et l'intégrité du CAT.